



HAIE D'HONNEUR À L'ÉCOLE LOUISE-TRICHET



Les collègues de l'école secondaire Louise-Trichet ont profité de l'événement portes ouvertes pour tenir une activité de mobilisation, qui s'inscrit dans la phase 3 du plan d'action. En manifestant devant leur établissement, ils ont affiché leurs couleurs et sensibilisé les parents à nos revendications et

aux intentions patronales. Ils ont ainsi pu informer les parents de l'état de la situation dans les négociations avec le gouvernement. Informez-nous aussi de vos initiatives locales. Nous serons heureux de les diffuser dans le *BIS* ou dans le site Internet.

COUPE DE SALAIRE

Contrairement à ce que la CSDM avait initialement annoncé, la coupe de salaire qui devait être appliquée à la paie du 22 octobre est reportée à celle du 5 novembre. Plus de détails dans le prochain numéro.

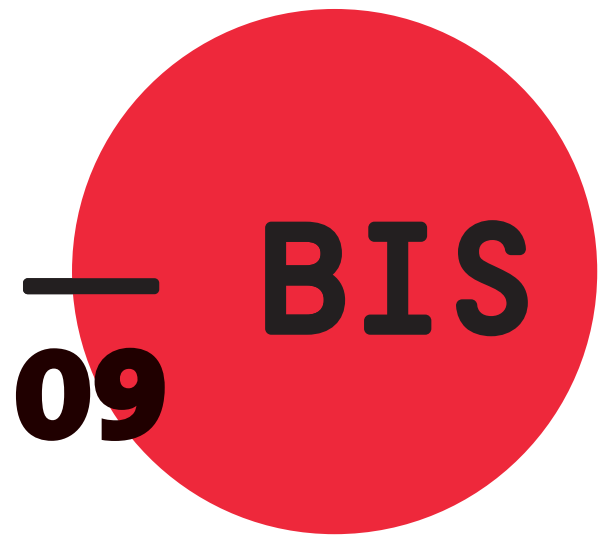
SI ON PENSAIT UN PEU À NOUS ?

Depuis le début de l'automne, nous avons insisté en bonne partie sur les conditions d'apprentissage et sur les services aux élèves, d'où l'appui populaire dont nous bénéficions. Mais il faudrait également penser à nous dans ces négociations et ne pas passer outre à la question salariale. Quand les enjeux sont liés à nos intérêts financiers, nous devons comprendre que c'est à nous seuls de mener la lutte et cela repose essentiellement sur notre mobilisation. Au cours des dix dernières années, le salaire des enseignantes et enseignants a augmenté de 14,5%, alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 19% (voir le tableau en page 4). Nous accusons du coup un retard important. Avec son offre d'un maigre 3% d'augmentation de la rémunération pour les cinq prochaines années, le gouvernement est dans le déni total. Nos demandes de 13,5% d'augmentation sont fondées sur des arguments rationnels et légitimes. Sur une base de trois ans, nous exigeons au départ de récupérer le 4,5% du pouvoir d'achat que nous avons perdu depuis 2004, puis nous demandons 2% par année afin de protéger ce pouvoir d'achat et 1% par année d'augmentation pour favoriser l'attraction du personnel enseignant.

Comme indiqué dans le *Point Négo* de la FAE publié en janvier 2015¹, les propositions patronales nous appauvriraient encore davantage. En effet, dans cinq ans, si on tient compte que l'IPC aura augmenté de 10% (2% par année), que nous n'aurons toujours par récupéré le 4,5% de notre pouvoir d'achat perdu, que notre salaire aura augmenté d'un tout petit 3%, nous aurons alors perdu 11,5% de notre salaire. Si on projetait ce scénario à long terme, les professeurs perdraient des milliers de dollars au cours de leur carrière, ce montant pouvant atteindre 600 000\$ pour nos collègues qui débutent.

QUAND ON SE COMPARE, ON SE DÉSOLE...

Selon Statistique Canada², le salaire des nouveaux enseignants au Québec, après les cinq premières années d'exercice, est le plus bas au Canada. Par exemple, il y a un écart de 18 000\$ si on le compare avec celui des enseignants de Winnipeg (voir le tableau des salaires en page 4)! En outre, alors que toutes les provinces comptent 10 ou 11 échelons pour atteindre le salaire maximum, au Québec le nombre d'échelons s'élève à 17. Non seulement les profs du Québec gagnent-ils moins que ceux des autres provinces, mais ça leur prend presque deux fois plus de temps pour atteindre le haut de l'échelle salariale. Si on ajoute à cela les conditions de travail de plus



en plus difficiles dans lesquelles ils pataugent, il ne faut pas se demander pourquoi les jeunes profs décrochent. On peut doublement comprendre le découragement de certains qui réorientent leur carrière. C'est pourquoi nous avons entre autres demandé une diminution des échelons.

Enseigner est une profession noble. Pourquoi serions-nous gênés d'exiger davantage? Nous méritons amplement que nos demandes salariales soient satisfaites. Le gouvernement s'obstine à voir nos demandes comme des dépenses nuisibles à l'atteinte du déficit zéro. Mais ne comprend-il pas que nous avons déjà payé, que nous avons déjà grandement contribué à la réduction de la dette? Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

TENTATIVE DE DIVISION

Le gouvernement est à ce point à court d'arguments pour faire obstacle à nos demandes qu'il tente d'opposer la FAE à la FIQ en comparant de manière factice le salaire d'une infirmière à celui d'une enseignante. Nous ne sommes pas dupes de ses stratégies mesquines. Et la poursuite intensive de nos négociations lui donnera la preuve de notre solidarité. Les déclenchements d'une deuxième journée de grève, possiblement d'une troisième à brève échéance, et d'autres encore si cela était nécessaire, se justifient largement par les gains que nous cherchons à obtenir. C'est une question de respect.



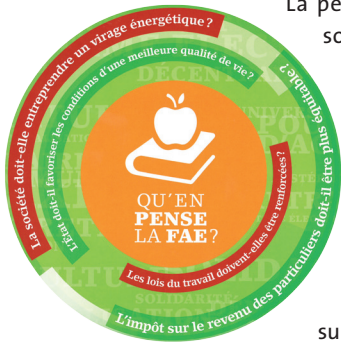
Catherine Renaud, présidente

1. *Point Négo*, volume 2, numéro 3, janvier 2015 (voir le site de la FAE).

2. *Les indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2014*, Statistique Canada, 13 février 2015.

PLATEFORME SOCIOPOLITIQUE

PHASE 2 DE CONSULTATION



La période de consultation sur la plateforme sociopolitique de la FAE débute aujourd'hui.

Vous avez **jusqu'au 20 novembre** pour vous rencontrer en assemblée syndicale et transmettre à l'Alliance le formulaire de votre école ou de votre centre exprimant votre accord ou votre désaccord sur chacune des orientations proposées.

La ou le responsable de la consultation devra remplir ce formulaire qui se trouve sur le site de l'Alliance. Toutes les réponses des établissements seront analysées par le

Conseil d'administration afin de permettre à l'Assemblée des personnes déléguées de prendre position lors de la réunion extraordinaire du 24 novembre.

DÉBAT OUVERT À TOUS

De plus, une soirée d'échanges aura lieu le lundi 2 novembre au Centre des enseignantes et des enseignants pour les membres qui souhaitent discuter de ces orientations avec des collègues d'autres établissements. Plus de détails sur cette opération ont été fournis dans le *BIS* du 5 octobre, mais contrairement à ce qui était indiqué dans cet article, **l'inscription à cette rencontre est essentielle** pour en faciliter l'organisation. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne **avant 13 h le mardi 27 octobre**.

●
Pascale Besner, vice-présidente

ENCADREMENT DES STAGIAIRES DES NOUVELLES POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ACCOMPAGNATEURS

Cette année, un montant de 520 \$ est alloué aux enseignants comme montant compensatoire pour l'accompagnement des stagiaires. En vous référant aux balises, vous pourrez vous-même choisir comment profiter de ce montant. Vous êtes invité à le dépenser rapidement et non à la dernière minute en mai prochain!

Dorénavant, l'inscription pour les activités de formations pour les enseignants associés se fait en ligne. Vous pouvez vous inscrire en visitant le site adagio.csdm.qc.ca en suivant le chemin comme indiqué : *Gestion de personnes — Recrutement et stage — Stages — Stagiaires enseignants — Formations offertes aux enseignants*. Ces formations ne sont pas obligatoires, mais vivement recommandées et sont offertes par des collègues qui ont une bonne expérience avec l'encadrement des stagiaires. N'hésitez pas à vous en prévaloir.

Par ailleurs, cet automne, il y a quelques besoins urgents en terme d'offres de stage, entre autres pour l'adaptation scolaire au primaire. Toujours sur Adagio, allez vous renseigner sur les besoins pressants pour l'automne. Le calendrier des universités et des années de stage est à votre disposition. En inscrivant *PEU IMPORTE* quant au choix de l'année ou de l'université, vous augmentez vos chances d'avoir un stagiaire même pour les années de stage les plus demandées. Il est essentiel de partager notre expertise pour s'assurer d'une relève de qualité!

Retrouvez les balises d'encadrement des stagiaires dans le site de l'Alliance, en choisissant la rubrique *ENCADREMENT DES STAGIAIRES*, dans la section *DOSSIERS* du menu *INFORMATION*.

●
Elaine Bertrand, vice-présidente

ÉCHANGES POSTE À POSTE

L'*Entente nationale* (annexe XLVIII) permet à deux professeurs permanents enseignant dans deux commissions scolaires différentes d'échanger leur poste respectif. La personne intéressée par un tel échange doit trouver elle-même la personne avec qui elle compte faire l'échange. Afin d'aider les membres dans leur recherche, la FAE a créé, dans son site Web (lafae.qc.ca), un répertoire des personnes intéressées par un tel échange.

Une fois qu'on a trouvé une personne intéressée à faire l'échange, on doit faire parvenir sa demande à la CSDM au plus tard le 31 mars de l'année scolaire en cours pour une occupation du nouveau poste dans la commission scolaire visée au début de l'année scolaire suivante.

On doit faire connaître par écrit à la personne responsable de son secteur à la CSDM* son intention d'effectuer un échange, en indiquant le nom de la personne avec laquelle on désire faire l'échange, ainsi que sa commission scolaire.

La personne avec qui on envisage de faire l'échange devra faire parvenir à la CSDM* son curriculum vitae accompagné d'une lettre de recommandation de deux de ses supérieurs immédiats. Elle doit aussi indiquer le nom de la personne avec qui l'échange se fera et le nom de son école, répondre à l'exigence de la connaissance de la langue française, être rencontrée en comité de sélection, autoriser la CSDM à prendre les références d'usage auprès de ses employeurs et faire remplir par son médecin, si l'échange est accepté, le certificat d'aptitude au travail de la CSDM.

La CSDM exige aussi, au moment de l'échange, qu'aucune des deux personnes ne participe à un plan de congé à traitement différé ou de retraite progressive.

Même si l'échange ne peut se faire qu'au début de l'année scolaire, les démarches peuvent être faites en tout temps auprès de la CSDM.

CE QUE PRÉVOIT L'ENTENTE NATIONALE UNE FOIS L'ÉCHANGE ACCEPTÉ

Lorsqu'on signe son contrat d'engagement avec la nouvelle commission scolaire, on doit démissionner de la CSDM et on transfère alors sa permanence, ses années d'expérience et ses jours accumulés à sa caisse de jours de congé de maladie non monnayables. L'ancienneté n'est cependant pas transférée.

Mentionnons que le texte de l'*Entente nationale* permettant les échanges poste à poste ne laisse place à aucune intervention syndicale, et ce, à aucun moment dans le processus.

De plus, le refus par l'une ou l'autre des commissions scolaires de consentir à l'échange n'est pas matière à grief. L'Alliance ne sera informée que si l'échange a effectivement lieu.

●
Monique Émond, conseillère

* FGJ : Mathilde Branconnier
EDA et FP : Leïla Nouali

FORMATION SYNDICALE

ÉDUCATION DES ADULTES ÊTRE MEMBRE DU CPEPE, UN RÔLE IMPORTANT



Si vous êtes membres du CPEPE et que vous avez besoin de soutien et d'information, l'Alliance vous propose une formation d'une journée pour répondre à vos interrogations. Il y sera entre autres question du rôle des membres de ce comité, de ses pouvoirs, des modalités de fonctionnement, du budget, de l'annexe XXVIII et de la politique de consultation. Le CPEPE est un comité conventionné important avec un rôle pivot pour tous les autres comités. Cette année, plus que jamais, un bon fonctionnement de ce comité est essentiel. Les directions veulent s'approprier de plus en plus de pouvoir; nous devons démontrer que nous sommes les professionnels de l'enseignement et nous devons prendre part aux décisions prises dans notre établissement.

Cette session, spécialement réservée aux enseignants à l'ÉDA, avec libération syndicale, se tiendra le **jeudi 12 novembre 2015 de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi. Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 5 novembre 2015** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Prenons nos conditions de travail en mains!



RAPPEL — FORMATION PROFESSIONNELLE LES RÈGLES DE BASE AU SECTEUR DE LA FP



Cette session se tiendra le **mercredi 4 novembre 2015 de 9 h à 15 h 15**, avec libération d'enseignement. Le dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 28 octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de formation, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ RENCONTRE D'INFORMATION



Cette rencontre d'information s'adresse uniquement aux personnes nouvellement inscrites sur la liste de priorité au secteur des jeunes, lors de la mise à jour d'octobre 2015. Elle aura lieu le **mercredi 21 octobre 2015 à 17 h**, à la salle 308 du secrétariat de l'Alliance (3^e étage).

Monique Decelles, conseillère

RAPPEL — APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ DE GESTION DU CEE

Pour le mandat 2015-2017, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CGCEE) est à la recherche de membres enseignants afin de pourvoir des **postes substitués**.

Les personnes intéressées à assumer cette fonction doivent soumettre leur candidature **avant 16 h le 30 octobre 2015**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. Pour voir les détails des critères de sélection et du mandat, vous pouvez vous référer au *BIS* numéro 5.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignées ou avec le responsable du CEE, monsieur Pascal Jean, au 514 596-5109, poste 7309.

Roxanne Messier, vice-présidente
Nathalie Tremblay, personne-ressource au CA

DÉPART À LA RETRAITE

Notre technicien à la comptabilité, **Pierre Meloche**, a pris sa retraite il y a trois semaines. Il était au service de l'Alliance depuis 12 ans, assumant successivement diverses fonctions au service de la comptabilité. Nous le remercions et lui souhaitons une bonne retraite, bien méritée.



***N'oubliez pas
de consulter
régulièrement
le site Web
pour être
à l'affût
des dernières
nouvelles
de l'Alliance.***

ACTION mobilisation

EN GRÈVE LE 28 OCTOBRE

PLAN D'ACTION PHASE 3

Dans le *BIS* du 5 octobre dernier, nous vous présentons les moyens d'action adoptés par le Conseil fédératif de négociation (CFN) pour la phase 3 de notre plan national. Ces moyens ont pour objectif de démontrer à la partie patronale qu'un prof, ça enseigne, et qu'il est hors de question que nous laissions le gouvernement en ajouter à notre tâche déjà trop lourde. Instruire la jeunesse doit revenir une véritable priorité nationale et il est impératif d'améliorer les conditions d'enseignement dans nos écoles. Voilà pourquoi les moyens d'action sont appliqués dans tous les établissements de la FAE.

RAPPELS

Opération *C'est ma journée... pédagogique*

Les personnes déléguées vous informeront des modalités de cette action. Vos représentants au CPEPE proposeront à la direction que le contenu des prochaines journées pédagogiques se limite à la planification pédagogique et au suivi des dossiers d'élèves.

Visites de courtoisie aux députés libéraux

L'opération *Le lundi des coupables* est une nouveauté de la phase 3. Après les commissaires de la CSDM, chez qui nous nous sommes invités plus d'une fois le printemps dernier, c'est au tour des députés libéraux de recevoir notre visite. Les dirigeants, tant locaux que nationaux, sont des cibles prioritaires pour faire connaître notre insatisfaction du déroulement de cette ronde de négociation et notre volonté d'améliorer les conditions d'enseignement pour les profs et nos élèves. L'action se tiendra le lundi 16 novembre et les détails seront diffusés sous peu.

DEUXIÈME JOURNÉE DE GRÈVE

Le CFN a résolu que c'est à partir du 26 octobre que s'amorcera la rotation entre les syndicats affiliés pour l'exercice de notre deuxième journée de grève. Ainsi, les syndicats de l'enseignement de la Haute-Yamaska, de l'Ouest de Montréal et des Seigneuries seront en grève le lundi 26; les syndicats de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île, de la Région de Laval et des Basses-Laurentides, le mardi 27, alors que les membres de l'Alliance ainsi que ceux du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais feront grève le mercredi 28 octobre.

Les personnes déléguées de votre établissement vous convoqueront en assemblée syndicale pour vous expliquer l'horaire et les consignes de la journée. Nous devons tenir des piquets de grève serrés tôt le matin afin de bloquer tous les accès à l'établissement, et ce, pour toute la journée. Personne ne doit entrer dans votre établissement le 28 octobre! Les collègues de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes s'assureront aussi de bloquer l'accès aux centres qui offrent des cours en soirée.

OPÉRATION SURPRISE

Une petite action surprise est aussi prévue, ce qui nécessitera la participation d'environ 500 militantes et militants qui seront mobilisés dès l'aube, le matin du 28 octobre. Les membres intéressés à y participer doivent remplir le formulaire en ligne, disponible dans la page *ACTION-MOBILISATION* dont le lien se trouve à la section *TROUVEZ RAPIDEMENT*, en page d'accueil, **avant le lundi 26 octobre.**

Bonne mobilisation!

● Roxanne Messier, vice-présidente
Martin Bibeau, vice-président
Yves Parenteau, conseiller

AUGMENTATIONS SALARIALES VS IPC

Augmentations salariales négociées ou imposées par une loi spéciale et indice des prix à la consommation, %, Québec

AVRIL	FAE/FIQ	IPC
2004	0,0	2,0
2005	0,0	2,3
2006	2,0	1,7
2007	2,0	1,6
2008	2,0	2,1
2009	2,0	0,6
2010	0,5	1,2
2011	0,75	3,05
2012	1,5	2,1
2013	1,75	0,75
2014*	2,0	1,6*
TOTAL	14,5	19,0

*Prévisions pour 2014

Sources : Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), Statistique Canada, Tableau 326-0020 et estimations (2014)

SALAIRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT AU CANADA (2013)

	SALAIRE (EN \$)			NOMBRE D'ÉCHELONS
	BASE (MINIMUM)	5 ANS D'EXPÉRIENCE	PLAFOND (MAXIMUM)	
Montréal (Qc)	39 291 \$	50 439 \$	76 486 \$	17
Vancouver (C.-B.)	48 083 \$	60 135 \$	74 353 \$	10
Moncton (N.-B.)	48 793 \$	62 020 \$	75 241 \$	11
Charlottetown (Î.-P.-É.)	49 045 \$	60 608 \$	70 878 \$	10
Halifax (N.-É.)	50 205 \$	60 930 \$	71 654 \$	10
St-Jean (T.-N.)	51 166 \$	62 475 \$	67 001 \$	10
Toronto (Ont.)	51 738 \$	70 285 \$	89 614 \$	10
Winnipeg (Man)	53 871 \$	68 040 \$	81 915 \$	10
Saskatoon (Sask.)	54 393 \$	67 427 \$	83 584 \$	11
Edmonton (Alb.)	61 489 \$	78 073 \$	95 354 \$	10

Source : *Les indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2014*, Statistique Canada, 13 février 2015.

Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

